

Offre de formation 2018

Formation - S'APPROPRIER ET EXISTER DANS LE PROJET INTERCOMMUNAL

Public concerné

Elus des communes et des EPCI à fiscalité propre adhérents à l'Association des Maires de Haute-Savoie.
Personnels des collectivités adhérentes à l'Association des Maires.

Intervenant(s)

Simon REY - *Avocat spécialisé en droit des collectivités territoriales (Cabinet Adamas)*

Objectifs et programme

PROGRAMME :

I – L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de territoire

Qu'est ce qu'un projet de territoire

Utilité d'un projet de territoire

Champ d'intervention

Acteur et modalités d'élaboration d'un projet de territoire

II – Quelle place pour les communes dans la gouvernance de la Communauté ?

Rappel des règles de composition du Conseil Communautaire (accord local et procédure organisée)

Rappel des règles régissant la composition du Bureau et pistes de réflexion sur les modalités d'établissement d'un équilibre du bureau

Quels sont les outils existants permettant de recréer du lien entre communes et communautés (Comité des maires, Pôle ou Comité territoriaux, etc.) ?

III - Le régime juridique des transferts de compétences

Transfert des biens

Transfert des contrats

Transfert des pouvoirs de police spéciale

Impact sur le personnel et mécanismes de mutualisation

- Mises à disposition de services
- Les services communs
- Les mises à disposition de services et/ou d'équipement et les services unifiés entre communes membres d'une Communauté
- Les biens partagés
- Les conventions de gestion
- L'entente intercommunale
- Etc.

Incidence des évolutions des EPCI à fiscalité propre sur les syndicats

Le mécanisme des fonds de concours

IV – Introduction relative au pacte financier et fiscal

Les règles de fixation des Attributions de Compensation : droit commun et fixation libre, etc.

La Dotation de Solidarité Communautaire

Dates, lieux et horaires

Date et lieux : Vendredi 9 mars 2018 à ANNECY (Centre culturel de BONLIEU, 1 Rue Jean Jaurès, 74 000 Annecy - salle de réunion du 1^{er} étage – à côté du Dauphiné Libéré)

Horaires : 9h-17h (déjeuner inclus)

Groupe limité à 20 personnes.

BULLETIN D'INSCRIPTION – Formation « S'approprier et exister dans le projet intercommunal »

Commune/Intercommunalité :

Adresse mail :

Participants : Nombre :

Prénom - NOM	Qualité	Adresse mail (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)
.....
.....

Numéro(s) de portable où joindre les participants en cas de besoin (annulation, changement de lieu ou autre):

.....

.....

Participera(ont) à la formation du vendredi 9 mars 2018 à
ANNECY (Bonlieu) de 9h à 17h

Frais d'inscription

150 euros par personne la journée de formation (déjeuner inclus)

Modalités d'inscription

Bulletin réponse à retourner par mail :
secretariat@maires74.asso.fr

Inscription avant le 1^{er} mars 2018

ATTENTION : L'INSCRIPTION AUX DEUX JOURNEES CONSECUTIVES DE FORMATION EST OBLIGATOIRE et LIMITEE A UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Votre inscription ne sera vraiment validée qu'après envoi d'un **mail de confirmation de notre part**.

Le règlement (150 € par participant) est à effectuer à réception de la facture. Toute inscription non annulée dix jours avant le début de la formation est due.

L'Association des Maires de Haute-Savoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Cachet de la Mairie/l'EPCI et Signature du Maire/Président (obligatoires en cas de paiement de la formation par la collectivité) :

En cas d'utilisation du DIF ELUS, aucun accord du Maire/Président n'est requis. Nous consulter pour plus d'informations à ce sujet.